



L'îlot central, modifié, ayant perdu sa fonction récréative. En l'absence de jardin de devant, le décalage entre les maisons permet une relative personnalisation du pas de porte.

IVR32_20185900663NUCA

Auteur(s) de l'illustration Pierre Thibaut

Date de prise de vue : 2018

Copyrights : (c) Région Hauts-de-France - Inventaire général

Diffusion : reproduction soumise à autorisation du titulaire des droits d'exploitation

Apparaît dans le(s) dossier(s) :

[A59005197] Ilot 2 (Le Château)